



# Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale  
28 octobre 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 6<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 11 octobre , à 10 heures

*Président* : M. Diallo ..... (Sénégal)

## Sommaire

Débat général (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-50965X (F)



Merçi de recycler 



*La séance est ouverte à 10 heures.*

### **Débat général** (suite)

1. **M. Maope** (Lesotho) dit que bien que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement enregistre des progrès dans certaines parties du monde en développement, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté augmente. Les mesures de la croissance économique doivent comprendre des indicateurs tels que la création d'emplois décents qui débouchent sur l'amélioration du niveau de vie.

2. La dégradation sévère des sols est un grave problème au Lesotho. Elle est causée par une utilisation et une gestion mauvaises des sols et par une érosion des sols sans précédent provoquée par des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que sécheresses et inondations. Afin de régler ce problème, son gouvernement n'épargne aucun effort pour exécuter des programmes de restauration des terres. Accroître les investissements dans l'agriculture est essentiel pour le développement des pays en développement et il faut que ces investissements visent à accroître la productivité et la résilience des petits exploitants agricoles. Les politiques agricoles et environnementales doivent être intégrées dans les politiques de développement rural pour faire en sorte que les écosystèmes continuent d'assurer la durabilité des systèmes d'exploitation.

3. Sa délégation espère que la Conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty, qui doit se tenir en 2014, conduira l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale à élaborer un cadre d'action visant à intégrer les pays sans littoral dans le système commercial mondial. Il convient d'achever le cycle de négociations de Doha, qui devrait faciliter les échanges en assurant un accès aux marchés, en franchise de droits et sans contingentement, aux pays les moins avancés. L'aide publique au développement a chuté sous les niveaux cibles, mais elle est essentielle pour des pays tels que le Lesotho. Elle devrait être la base d'un partenariat mondial renforcé dans le cadre de la transition vers le programme de développement de l'après-2015.

4. **M. Msosa** (Malawi) dit que la Commission doit traiter de façon exhaustive de la question des technologies de l'information et de la communication

(TIC) au service du développement afin de réduire la fracture numérique, qui continue de s'élargir avec les progrès de la science et de la technologie. Bien que les TIC aient contribué grandement à la croissance au Malawi, elles ne disposent pas de services d'appui et d'infrastructures suffisants. Le représentant appelle les partenaires de développement à fournir une assistance dans ce domaine.

5. Au cours de l'année écoulée, le nouveau gouvernement s'est engagé à faire face aux graves problèmes économiques, politiques et sociaux que connaît le pays en rétablissant l'état de droit, en assurant le respect des droits de l'homme, en dévaluant la monnaie et en encourageant la discipline budgétaire. Le taux de croissance économique annuel devrait être de 5 %, mais le Malawi reste l'un des pays les plus pauvres du monde.

6. Sa délégation espère que le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 sera appliqué intégralement, ce qui assurera un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingentement et une assistance aux pays les moins avancés. Les puissances commerciales devraient manifester la volonté politique d'aboutir à une conclusion des négociations commerciales du Cycle de Doha qui soit fructueuse pour les pays en développement. Les pays développés devraient éliminer les subventions agricoles et les autres obstacles commerciaux pour renforcer l'accès des pays en développement aux marchés.

7. **M. Nduhura** (Ouganda) dit que, malgré les progrès accomplis, certains pays africains ne sont pas en bonne voie pour atteindre plusieurs des objectifs du Millénaire pour le développement. Il est essentiel de concentrer son attention sur l'élimination de la pauvreté et le renforcement des revenus des ménages. Les trois volets du développement durable doivent être mieux équilibrés au niveau des travaux de la Commission et de l'application du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Le programme de développement pour l'après-2015 devrait mettre l'accent sur l'enseignement, le développement des infrastructures, la création d'un environnement favorable aux investissements privés, la promotion de l'industrialisation et la création de valeur ajoutée, la diversification des économies pour créer des emplois et la promotion de modes de production et de consommation durables. Le financement au moyen de sources publiques, privées et innovantes sera nécessaire

pour apporter un appui à des projets qui placeront les pays en développement sur la voie d'une transformation et d'un développement économiques.

8. Le nouveau cadre de développement devrait, conformément à l'objectif 8, intégrer un partenariat mondial renforcé en faveur du développement; à la suite de la crise financière, certains pays développés ont pris des mesures protectionnistes qui ont porté atteinte aux échanges internationaux, malgré l'engagement de développer un système commercial ouvert et non discriminatoire. Enfin, l'intégration régionale visant à accroître les possibilités au niveau des échanges, des investissements et de l'emploi, est importante. La Communauté de l'Afrique de l'Est, le Marché commun d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe et la Communauté de développement de l'Afrique australe oeuvrent conjointement en vue de créer une zone de libre-échange.

9. **M. Gaumakwe** (Botswana) dit que la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement a joué un rôle clef pour le passage d'un programme mondial ancré dans les objectifs du Millénaire pour le développement à un programme de développement pour l'après-2015 qui met l'accent sur le développement durable. La Commission devrait examiner les précédents engagements relatifs au développement durable lorsqu'elle élabore un nouveau cadre de coopération.

10. Sa délégation se félicite de la perspective de travailler avec les pays à revenu intermédiaire aux fins du développement durable et considère qu'il faut à titre prioritaire faire face à la pauvreté généralisée, aux inégalités de revenus et aux disparités dans l'accès aux services de base. En tant que pays en développement sans littoral, le Botswana attend avec intérêt la Conférence consacrée à l'examen décennal complet du Programme d'action d'Almaty et espère que ses priorités seront intégrées dans le programme de développement pour l'après-2015. Enfin, le changement climatique a des effets préjudiciables sur les efforts de développement au Botswana. Déplorant la réaction insuffisante de la communauté internationale face aux pénuries d'eau que connaît son pays, il dit qu'il faut mettre l'accent sur l'assistance aux pays situés dans des milieux arides, semi arides et désertiques dans le cadre des discussions de la Commission sur le changement climatique.

11. **M. Salvador Muñoz** (Équateur) dit qu'il est nécessaire que les pays développés fassent preuve d'une volonté politique pour réaliser un développement durable. Il est désolant que malgré les accords intervenus à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le modèle d'économie verte qui continue d'être préféré ait pour fondement non seulement un système inégal, exclusif et non viable, mais aussi des investissements prioritaires auxquels est attribué un rang de priorité.

12. Il est temps d'examiner la relation entre les entreprises transnationales et l'environnement; de nombreuses entreprises ne sont pas tenues comptables de leurs infractions au droit de l'environnement. Ainsi, Texaco-Chevron a déversé plus de 68 millions de mètres cubes de déchets toxiques dans l'Amazonie équatorienne et n'a versé aucune indemnité aux collectivités touchées. L'entreprise n'a pas respecté le jugement rendu à son encontre par la justice équatorienne et au lieu de cela a organisé une campagne médiatique pour attaquer les collectivités touchées et le pays dans son ensemble. Ce type d'investissement privé préjudiciable ne contribue pas au développement et est inacceptable.

13. Les pays développés n'honorent pas leurs engagements en matière de réduction des gaz à effet de serre. Néanmoins, ces engagements doivent être plus ambitieux si l'on veut parvenir à maîtriser l'augmentation de la température. Il appelle au renforcement de leurs engagements – qui devraient aller même au-delà de ceux pris pour la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto – et au respect du système multilatéral. L'Équateur a fait des propositions innovantes concernant le changement climatique, telles que le mécanisme de prévention des émissions nettes.

14. Les effets préjudiciables de la crise financière sont une bonne raison pour laquelle l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle accru en matière de gouvernance économique mondiale, aux fins d'une réforme complète du système financier international et de la démocratisation des relations internationales au moyen d'un nouvel ordre économique international. Sa délégation appelle la Commission à adopter des résolutions qui assurent à la communauté internationale une nouvelle architecture financière, un mécanisme indépendant de restructuration de la dette souveraine, un moyen de faire sortir de l'impasse le Cycle de négociations de Doha, une garantie que les pays

développés affecteront 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement et une marge permettant aux pays en développement d'adopter des politiques conformément à leurs priorités nationales. La coopération Sud-Sud est essentielle pour le développement mais doit demeurer complémentaire de la coopération Nord-Sud, pas remplacer celle-ci.

15. Sa délégation tient elle aussi à souligner l'importance des migrations et leur lien avec le développement. Il réitère l'offre d'accueillir la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement durable (Habitat III) à Quito.

16. **M<sup>me</sup> Shekriladze** (Géorgie) dit que son gouvernement a mis en œuvre des réformes économiques visant à créer un climat propice aux entrepreneurs. Les institutions financières internationales et les agences de notation ont jugé le résultat positif. La crise financière et la guerre de 2008 ont temporairement inversé la croissance, mais depuis 2010 l'économie a rebondi; la croissance réelle du produit intérieur brut a atteint 6,1 % en 2012. Le gouvernement a également amélioré le bien-être social en augmentant les pensions de retraite des citoyens et l'ensemble de prestations sociales pour les personnes handicapées, et en mettant en place un programme universel d'assurance maladie à l'échelle nationale. Malgré ces progrès, la pauvreté et le chômage demeurent de vives préoccupations.

17. Le Gouvernement a intégré le développement durable dans les politiques nationales et il met en œuvre 70 projets de protection environnementale financés par les États donateurs et des organisations internationales. Sa stratégie nationale relative à la biodiversité sera actualisée à la fin de 2013. Reconnaissant l'importance de l'éducation à l'environnement, la Géorgie a convoqué la Conférence intergouvernementale sur l'éducation à l'environnement en faveur du développement durable, Tbilissi + 35, l'année précédente, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. La Géorgie développe l'exploitation de différentes sources d'énergie verte, en particulier l'hydroélectricité, et s'approche d'une consommation d'énergies propres uniquement.

18. La Géorgie n'applique aucun obstacle non tarifaire au commerce ou des droits à l'exportation, et

ses droits à l'importation sont parmi les plus faibles du monde. Elle entretient des relations de libre-échange avec ses voisins et a récemment achevé des négociations avec l'Union européenne sur la zone de libre-échange approfondi et complet dans le cadre de son accord d'association, qui doit être finalisé en novembre 2013.

19. **M. Biya** (Cameroun) dit que le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable devraient compléter et non remplacer les objectifs du Millénaire pour le développement et qu'ils devraient viser au premier chef à éliminer la pauvreté. Les objectifs du développement durable devraient être intégrés de façon cohérente dans le programme pour le développement. Les objectifs du programme doivent être clairs et mesurables et prendre en compte les priorités, les capacités et le niveau de développement au plan régional et national. Sa délégation fait siennes les conclusions énoncées dans le rapport de 2013 sur les objectifs du Millénaire pour le développement concernant les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs en Afrique. Selon le rapport, la plupart des économies en Afrique dépendent des industries extractives et des matières premières; l'industrialisation et la diversification sont nécessaires pour lutter contre l'inégalité économique dans ces secteurs.

20. Les objectifs pour le développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 ne doivent pas nuire aux efforts faits pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. La solidarité internationale et l'accélération de l'aide internationale sont essentielles pour cela. Les pays africains, en particulier, ont besoin de recevoir une assistance pour améliorer leur capacité de production et faciliter l'accès aux marchés pour leurs produits.

21. L'emploi est essentiel pour l'élimination de la pauvreté, la dignité humaine, le bien-être collectif et une croissance économique durable. Son gouvernement a élaboré une stratégie pour l'emploi et la croissance afin de faire face à tout un ensemble de questions liées au développement. Au titre de ce plan, le Cameroun a installé trois barrages hydroélectriques au cours de l'année écoulée et est en bonne voie de tripler sa production d'électricité d'ici à 2020, tout en accordant la priorité à la croissance de l'énergie renouvelable. Il a aussi appliqué des réformes budgétaires pour

mobiliser des ressources intérieures, y compris l'épargne, et attirer l'investissement étranger direct, notamment en rationalisant les procédures relatives à la création d'entreprise.

22. **M. Weisleder** (Costa Rica) dit que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle important dans l'élaboration d'un programme de développement sans exclusive, équilibré, viable et néanmoins ambitieux. La coopération Sud-Sud est un complément essentiel de la coopération Nord-Sud. Il convient de renforcer le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et de chercher de nouvelles formes innovantes de collaboration; la coopération triangulaire offre un vaste potentiel pour la facilitation d'un transfert efficace de technologies.

23. La situation économique difficile ne doit pas entraver la création d'un programme de développement ambitieux. La solidarité avec les pays qui ont le plus besoin d'une aide et les pays à revenu intermédiaire, ainsi que les engagements relatifs à la lutte contre le changement climatique ne doivent pas être écartés. Sa délégation compte sur le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable et d'autres instances internationales pour fournir des lignes directrices réalistes à ce propos. Les pays développés doivent honorer leurs engagements financiers et il faut progresser dans la réalisation du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement. Environ 70 % des pauvres dans le monde vivent dans un pays à revenu intermédiaire, et sans un plan structuré visant à intégrer ces pays dans le programme pour le développement, il ne sera pas possible d'atteindre des objectifs de développement significatifs.

24. Les modes de consommation qui entraînent des gaspillages ne sont pas souvent discutés dans le cadre du programme pour le développement, mais il est essentiel de les modifier pour assurer un développement durable. Le Costa Rica appuie activement les accords internationaux visant à atténuer les effets du changement climatique et espère que la dix-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui doit se tenir prochainement contribuera à la formulation d'un cadre ambitieux, global et juridiquement contraignant sur le changement climatique et au renforcement des engagements nationaux existants visant à réduire les émissions de carbone.

25. **M. Mangisi** (Tonga) dit que son pays s'est engagé dans un plan d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement qui est principalement axé sur la lutte contre les maladies non transmissibles. La capacité des Tonga d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dépendra grandement de la disponibilité de l'aide publique au développement (APD), qui a chuté les deux années précédentes. Les pays développés doivent honorer leurs engagements en matière d'APD; cette aide, particulièrement pour les petits États insulaires en développement, est essentielle pour appliquer des programmes qui leur permettent d'atteindre des objectifs de développement arrêtés au niveau international. Il convient aussi de chercher des sources novatrices de financement, telles que des transferts plus efficaces pour les fonds envoyés par les migrants vers leur pays d'origine et la création d'obligations à l'intention de la diaspora.

26. Convaincu qu'il est essentiel de passer à l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, les Tonga prennent part à la création d'une base de données régionale sur le développement durable pour tous. Le document final de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui doit se tenir en 2014, devrait aider à élaborer le programme de développement pour l'après-2015. Le changement climatique devrait être une question transversale dans le cadre des discussions sur le développement durable, et les océans devraient constituer un thème prioritaire..

27. **M. Tanin** (Afghanistan) dit que la Commission devrait accorder une attention spéciale aux pays les moins avancés, aux pays sans littoral et aux pays touchés par un conflit, qui ont besoin d'une aide internationale pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Leurs besoins particuliers devraient aussi être pris en considération dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Les pays développés devraient mobiliser les ressources au titre de l'aide publique au développement. Sa délégation appuie la convocation avant la fin de 2015 d'une nouvelle conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha. La Conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty est essentielle pour la réussite des

pays les moins avancés sans littoral et, combinée aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, au Programme d'action d'Istanbul et au Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, elle devrait guider les délibérations sur le programme de développement pour l'après-2015.

28. L'Afghanistan redouble d'efforts pour atténuer les effets préjudiciables du changement climatique et exhorte la communauté internationale à rendre opérationnel le Fonds vert pour le climat d'ici le début de 2014.

29. Malgré l'instabilité causée par le terrorisme, l'Afghanistan demeure résolu à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici la nouvelle date limite de 2020 avec l'aide de sa stratégie nationale de développement. Le pays a déjà enregistré des progrès quantifiables, notamment concernant l'objectif 9 sur la sécurité renforcée, ajouté spécialement pour l'Afghanistan.

30. **M. Ruiz** (Colombie) dit qu'un processus pragmatique visant à définir les objectifs de développement durable revêt la plus haute importance. Les objectifs devraient être d'un nombre limité et être axés sur les domaines où il est possible d'enregistrer des progrès sensibles. Des progrès ont été accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais ils varient fortement entre les pays et à l'intérieur des pays. Un programme de développement pour l'après-2015, unique, universel et sans exclusive doit prendre en considération les situations particulières des différents pays et faire en sorte que les pays les moins avancés, les pays sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire continuent de bénéficier de la coopération internationale. L'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités doivent être les pierres angulaires du nouveau programme, dans le contexte de la durabilité et de modes de production et de consommation plus responsables.

31. Le processus de suivi et d'application du Consensus de Monterrey et du Cycle de Doha doit conduire à la mise en place de systèmes financiers et commerciaux plus cohérents qui appuient la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international. Une conférence internationale de suivi

sur les engagements découlant du Consensus de Monterrey et du Cycle de Doha doit se tenir avant 2015, de façon à contribuer à l'élaboration du nouveau programme pour le développement. La diminution de la précieuse aide publique au développement enregistrée les deux années précédentes doit être enrayée; les pays développés doivent respecter le pourcentage fixé de 0,7 % du PNB. La coopération technique doit augmenter afin de combler le fossé numérique qui sépare les pays développés des pays en développement.

32. La crise économique a montré que le système financier international doit être plus transparent et mieux régulé. L'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer dans la création d'un système de gouvernance économique renforcé et sans exclusive, qui permette aux pays en développement de mieux se faire entendre et reconnaisse les nouvelles réalités économiques telles que les économies émergentes.

33. Les activités opérationnelles en faveur du développement doivent adopter une démarche coordonnée et claire visant à trouver des solutions novatrices et globales aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux. Sa délégation appuie les mesures prises en vue de réformer le système des Nations Unies afin de renforcer la représentation régionale et d'améliorer la cohérence de ses activités en faveur du développement.

34. En 2014, la Colombie accueillera la septième session du Forum urbain mondial, une plateforme pour échanger des idées sur le développement urbain.

35. **M. Bodini** (Saint-Marin) dit que sa délégation accueille avec satisfaction le document final de la manifestation spéciale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, tenue au Siège de l'ONU, à New York, le 25 septembre. Le programme de développement pour l'après-2015 devrait comprendre tous les objectifs qui n'ont pas été atteints et mettre l'accent en particulier sur l'élimination de l'extrême pauvreté. Il est essentiel de veiller à ce qu'un financement adéquat soit en place. Les prochains objectifs pour le développement devraient être basés sur une évaluation réaliste des financements publics et privés disponibles compte tenu de la crise économique et financière qui perdure. Des objectifs trop ambitieux susciteront des attentes irréalistes, qui pourraient à leur tour provoquer des tensions sociales et politiques.

36. **M<sup>me</sup> Elhassan** (Soudan) dit que les objectifs de développement durable doivent être globaux et équilibrés. Ils ne doivent comprendre aucune référence à des pressions économiques unilatérales ou collectives. Ils devraient s'attaquer à la question de la dette, en particulier celle des pays sortant d'un conflit, comme le Soudan. La communauté internationale, en s'efforçant d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et de formuler les objectifs de développement pour l'après-2015, doit concentrer son attention sur l'élimination de la pauvreté, la promotion d'un développement humain et l'intégration sociale, le respect de la dignité humaine et la protection de la planète pour les générations futures. Les pays en développement ont besoin de politiques claires dotées d'objectifs précis en matière de développement économique, d'enseignement et de politiques industrielles et environnementales novatrices. Il convient de mettre en place un partenariat étendu sur les sources d'énergie renouvelables, qui assure une large répartition des avantages afin de combattre la faim, la pauvreté et l'insécurité alimentaire. La coopération Sud-Sud a aussi un rôle à jouer, car elle reflète la solidarité entre les États et les peuples du Sud. Enfin, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », a souligné la nécessité d'un financement adéquat de toutes les sources pour promouvoir le développement durable.

37. **M<sup>me</sup> Carías** (Honduras) dit que la Commission doit montrer que ses délibérations peuvent avoir des effets concrets sur la promotion du développement durable. Compte tenu de la situation mondiale, qui est marquée par la persistance des inégalités socioéconomiques, des catastrophes naturelles et des tendances financières négatives, il est encourageant que les dirigeants du monde entier aient à l'unanimité exprimé leur détermination à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à négocier un programme de développement pour l'après-2015. Le suivi politique et technique de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable reflète un sens accru de la coopération entre les acteurs mondiaux. Ainsi, la déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui figure dans la résolution 68/4 de l'Assemblée générale, a clairement réaffirmé la nécessité de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les migrants, indépendamment de leur statut en matière

d'immigration, et de traiter la question des migrations internationales dans le cadre de la coopération et du dialogue aux niveaux international, régional ou bilatéral et au moyen d'une démarche globale et équilibrée, en reconnaissant le rôle et les responsabilités des pays d'origine, de transit et de destination. Sa délégation rejette toute criminalisation des migrations et considère que les droits de l'homme et les libertés fondamentales des migrants doivent être respectés, quelle que soit leur situation géographique.

38. Le Honduras est considéré comme un pays à revenu intermédiaire, mais une partie de sa population doit lutter quotidiennement pour faire face à la pauvreté, et les efforts de développement du pays sont axés sur l'élimination de la pauvreté et de la faim avec un appui financier et technique de la communauté internationale. Au titre d'un programme social, les familles à faible revenu reçoivent des coupons pour couvrir les soins de santé, l'alimentation et les frais de scolarité des enfants. La stratégie intégrée du pays relative à l'enfance a amélioré la santé maternelle avant, pendant et après l'accouchement. Plus de 90 % des jeunes enfants sont vaccinés et près de 100 % des traitements relatifs au VIH-sida sont financés. Au début de l'année 2013, les travailleurs, les agriculteurs, le secteur public et le Gouvernement ont entamé un dialogue en vue de conclure un pacte budgétaire visant à assurer une croissance économique équitable et à améliorer l'efficacité des politiques publiques.

39. Les questions critiques au Honduras et dans la région sont la vulnérabilité environnementale, l'atténuation des effets du changement climatique, la protection des forêts, le développement rural, l'agriculture durable et le tourisme. Les terres agricoles fertiles et les ressources naturelles du pays peuvent être une source d'emplois sans exclusive et d'une croissance économique solidaire qui serait optimisée par l'accès à la technologie aux fins de l'éducation et de la production. Le Honduras tiendra des élections générales en novembre 2013, mais il a adopté une stratégie visant à assurer la continuité des politiques sociales en coordination avec la société civile.

40. **M. Dehghani** (République islamique d'Iran) dit que pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et élaborer le programme de développement pour l'après-2015, la communauté internationale doit accorder la priorité à l'établissement d'un système macroéconomique stable mais dynamique. Son pays, situé dans une région turbulente,

est bien conscient de l'importance que revêt pour le développement durable un environnement pacifique et sûr, sans parler de l'obstacle que constituent les pressions économiques et financières unilatérales.

41. Le programme de développement pour l'après-2015 doit être basé sur les objectifs du Millénaire pour le développement, le document final de la manifestation spéciale et les travaux du Forum politique de haut niveau sur le développement durable récemment créé. Le nouveau cadre pour le développement durable doit prendre en compte les situations particulières des pays. Il doit énoncer une feuille de route pour l'application, y compris le renforcement des capacités au moyen du partage des connaissances, de la science, de la technologie et de l'expérience.

42. La coopération Sud-Sud ne doit pas faire méconnaître les obligations assumées par les pays développés et les organismes de développement des Nations Unies. Il est par conséquent important de fournir des orientations générales pour les activités opérationnelles des Nations Unies, notamment au moyen de documents tels que la résolution 67/226 sur l'Examen quadriennal complet.

43. **M. Imakando** (Zambie) dit qu'il est nécessaire de remédier aux fragilités et déséquilibres au niveau du système financier international, qui apporte un appui essentiel au développement. Les institutions de Bretton Woods devraient être modifiées afin de mieux relever les défis du développement. Le système doit mobiliser des ressources pour assurer une croissance économique durable et solidaire, la création d'emplois et l'élimination de la pauvreté tout en encourageant la gestion d'une dette soutenable, y compris le financement, l'allègement et la restructuration de la dette.

44. Il n'y a pas eu de progrès significatifs ou tangibles dans le Cycle des négociations de Doha ni de progrès dans la réalisation de l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingentement pour tous les pays les moins avancés, objectif qui avait été réitéré dans le document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue à sa soixante-cinquième session et figurant dans sa résolution 65/1. La neuvième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui doit se tenir du 3 au

6 décembre, sera l'occasion de mener à bien le Cycle de Doha.

45. La Zambie a harmonisé son programme de développement avec le programme d'action d'Istanbul, qui souligne la nécessité du développement humain et social. Pour que le programme réussisse, il est important que les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les partenaires du développement versent des contributions en temps voulu à son fonds d'affectation spéciale. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ont aussi un rôle à jouer dans la promotion d'un programme de développement équitable et doivent par conséquent être incorporées dans les politiques des organismes des Nations Unies pour le développement.

46. Les objectifs de développement durable pour l'après-2015 doivent être réalisables, concis et équilibrés, intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales. La communauté internationale doit accélérer la réalisation d'un développement durable et sans exclusive, notamment au moyen de partenariats mondiaux fondés sur une responsabilité mutuelle et de partenariats locaux avec le secteur privé et entre les secteurs public et privé.

47. **M. Back** (Australie) dit que la croissance et les échanges étant les principaux moteurs de la prospérité, il faut s'efforcer de revitaliser les travaux de l'Organisation mondiale du commerce et obtenir des résultats fructueux à l'issue de sa neuvième conférence ministérielle. Il est important d'éliminer les obstacles, en particulier les subventions commerciales qui empêchent les pays en développement d'exporter leurs produits agricoles. L'Australie s'emploiera à la réalisation de cet objectif en tant que Président du Groupe de Cairns et que nouveau Président du Groupe des Vingt (G-20).

48. Le cadre de développement pour l'après-2015 doit être axé sur l'élimination de la pauvreté au moyen du développement durable. Il doit promouvoir un secteur privé florissant, la création d'emplois, l'amélioration de l'accès aux échanges et aux marchés, l'investissement dans les infrastructures, la croissance d'une main d'œuvre instruite et productive, la santé publique, un enseignement de qualité, l'accès des femmes à des postes de responsabilité et la préservation de l'environnement. Il doit être bénéfique aux catégories les plus vulnérables, notamment aux personnes handicapées.

49. L'Australie, qui s'inquiète des problèmes particuliers auxquels la région indo-pacifique est confrontée, attend avec impatience la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui doit se tenir à Apia (Samoa) du 1<sup>er</sup> au 4 septembre 2014. Elle attend également avec impatience la conclusion en 2015 d'un nouvel accord mondial sur le changement climatique qui couvre tous les principaux émetteurs de gaz à effet de serre. La Commission devrait chercher à créer une dynamique afin d'atteindre cet objectif tout en gardant à l'esprit le rôle premier de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Enfin, l'Australie cherchera à contribuer de façon constructive aux travaux du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable et du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable.

50. **M. Abdo** (Yémen) dit que les efforts déployés par les pays en développement pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ont été sapés et entravés par leur manque de ressources. L'objectif 8, en particulier, n'a pas reçu une attention suffisante, et de nombreux engagements n'ont toujours pas été honorés. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement nécessite une volonté politique renouvelée et une relance de la mobilisation des ressources, et cela devrait rester la priorité durant l'après-2015.

51. Le programme de développement pour l'après-2015 devrait comprendre des dispositions relatives à un partenariat effectif pour le financement en faveur du développement. Le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable devrait traiter des trois piliers du développement durable de façon équilibrée. Sa délégation espère que le Forum politique de haut niveau sur le développement durable évitera les insuffisances de la Commission du développement durable.

52. Le Yémen rencontre des problèmes particuliers en tant qu'un des pays du Printemps arabe qui ont cherché à faire face à la mauvaise gouvernance, à la corruption et au manque de véritables efforts de développement. Des réformes des structures gouvernementales sont en cours et le pays concentre de nouveau son attention sur ses priorités dans les domaines de l'économie et du développement en coopération avec

la communauté internationale et le système des Nations Unies.

53. La communauté internationale doit faire face aux défis posés par le changement climatique, et les pays développés doivent honorer leurs engagements historiques énoncés dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto.

54. **M. Aldrees** (Arabie saoudite) dit que les crises économiques et financières qui ont commencé en 2008, les flambées des prix des produits alimentaires et des produits de base, ainsi que d'autres défis ont eu des effets disproportionnés sur les pays en développement, exacerbant les inégalités entre pays riches et pays pauvres.

55. L'Arabie saoudite fait tout ce qui est en son pouvoir pour promouvoir le dialogue entre les producteurs et les consommateurs d'énergie et elle s'efforce constamment d'assurer la stabilité des marchés mondiaux du pétrole. Elle a mis en place un fonds pour la recherche sur l'énergie, l'environnement et le changement climatique, auquel elle a versé 300 millions de dollars en sus des 500 millions de dollars sous forme de prêts accordés à des conditions de faveur à des projets énergétiques dans des pays en développement. Elle est préoccupée, toutefois, par les politiques sélectives adoptées par certains pays industrialisés et considère qu'il n'est pas possible d'éviter d'utiliser les combustibles fossiles. De plus, les nouvelles technologies de fixation du carbone permettent au monde entier d'utiliser des combustibles fossiles tout en atténuant tous dommages causés à l'environnement.

56. Il est nécessaire d'adopter une approche sans exclusive pour faire face aux effets à court, moyen et long termes de la crise alimentaire et à ses conséquences pour les droits de l'homme. Les États Membres doivent, entre autres choses, promouvoir les investissements dans l'agriculture, la mise en valeur des terres et la recherche scientifique en vue de réaliser la sécurité alimentaire. L'Arabie saoudite est un des principaux fournisseurs d'aide publique au développement et a versé environ 109 milliards de dollars au titre de l'aide à plus de 95 pays en développement au cours des 35 années précédentes. Ce montant dépasse l'objectif fixé par l'ONU qui est 0,7 % du produit national brut.

57. Le cadre international pour le développement doit prendre en compte les cultures et traditions des pays en développement, en s'attachant à avoir des cibles simples et concises. Il convient d'éviter tout objectif qui n'a pas trait au but immédiat qu'est la lutte contre la pauvreté, l'ignorance et les maladies. Le monde a besoin d'un nouveau partenariat solide entre les pays développés et les pays en développement, fondé sur la justice, l'égalité et la transparence, comprenant des mesures visant à libéraliser le commerce et à aboutir à une conclusion fructueuse des négociations du Cycle de Doha.

58. **M. de Aguiar Patriota** (Brésil) dit que le programme de développement pour l'après-2015 nécessite à la fois des objectifs précis et de plus vastes ambitions de changement. Un cadre universel d'objectifs fournira des orientations tout en laissant à chaque pays une marge de manœuvre. Il ne doit pas aller à l'encontre du principe des responsabilités communes mais différenciées ni permettre aux donateurs d'éviter d'honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement (APD). La communauté internationale est collectivement tenue de créer un environnement propice au développement, et il est décevant de noter que l'APD a diminué en 2012 pour la deuxième année de suite. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, certes importantes prises isolément, ne sauraient remplacer l'APD.

59. La création du Forum politique de haut niveau sur le développement durable et le rôle accru du Conseil économique et social ont aidé à ouvrir la voie au programme de développement pour l'après-2015. La communauté internationale doit aussi élaborer une stratégie efficace de financement du développement durable et un mécanisme visant à promouvoir, mettre au point, transférer et diffuser des technologies vertes respectueuses de l'environnement. À cette fin, il faut prendre une décision d'ici à la fin de 2013 pour convoquer une autre conférence de suivi sur le financement du développement au plus tard en 2015.

60. L'économie mondiale continue de rencontrer des problèmes urgents qui mettent en péril les progrès accomplis par les pays en développement pendant plusieurs dizaines d'années. La crise persistante de la dette souveraine dans certains pays de la zone euro et le risque d'une grave crise de la dette dans la principale économie du monde soulèvent de vives préoccupations sur l'état de la gouvernance économique mondiale. Les institutions financières

multilatérales doivent être tenues de rendre davantage compte de leur gestion et mieux satisfaire les besoins des pays en développement. Son pays est par conséquent préoccupé par le retard intervenu dans la mise en œuvre de la réforme des quotes-parts et de la gouvernance du Fonds monétaire international adoptée en 2010 et par le report d'une nouvelle révision générale des quotes-parts visant à mieux refléter les réalités actuelles et à renforcer la représentation des pays en développement. La communauté internationale doit tirer parti de la prochaine conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce pour parvenir à une conclusion du Cycle de Doha qui soit ambitieuse et axée sur le développement.

61. Enfin, il manque aussi des mécanismes mondiaux légitimes et responsables chargés de l'Internet. L'interception illégale de communications et de données de particuliers, d'entreprises et de représentants de gouvernement constitue une violation du droit international, des droits de l'homme et de la souveraineté nationale. L'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle de premier plan dans la régulation de la conduite des États et dans la prévention de l'utilisation du cyberspace comme d'une arme de guerre.

62. **M. Awambor** (Nigéria) dit que les objectifs de développement durable doivent être formulés sans exclusive et dans la transparence, sans entraver la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'élimination de la pauvreté demeure l'une des questions les plus pressantes, en particulier pour l'Afrique, qui subit les inégalités mondiales dans la répartition des richesses et le contrôle des ressources et des marchés. À la session en cours, la Commission doit chercher à promouvoir des stratégies de réduction de la pauvreté. Ainsi, l'APD peut jouer un rôle de catalyseur et il est essentiel que les pays développés honorent leurs engagements malgré la crise actuelle. La communauté internationale doit étudier de nouveaux mécanismes financiers novateurs pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, en concentrant particulièrement son attention sur les échanges et l'investissement direct.

63. La désertification, la sécheresse et la dégradation des terres ont des répercussions sur les pays en développement, en particulier dans la région du Sahel. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable contient des engagements importants pour la préservation de la

biodiversité et de l'eau, ce qui pourrait contribuer à renverser la tendance. La communauté internationale doit mettre en œuvre la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et continuer à donner un nouvel élan à la volonté politique, à renforcer les capacités et à coordonner les efforts faits pour relever le défi. Les graves inondations dans la ceinture tropicale en Afrique et la baisse du niveau de l'eau dans le Lac Tchad sont également des sources de préoccupation. Sa délégation se félicite du document final de la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, mais des progrès supplémentaires sont nécessaires pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.

64. Enfin, il considère que la Commission devrait éviter de débattre de questions controversées qui sont sans incidence sur les questions à l'ordre du jour, en particulier s'agissant de modes de vie et des préférences personnelles au sujet desquels il n'y a pas de consensus. Les sensibilités culturelles et les systèmes éthiques et idéologiques des États Membres doivent être pris en considération.

65. **M. Boureima** (Niger) dit que la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et le sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement ont aidé à cerner une partie des problèmes qui restent à régler pour atteindre les objectifs du Millénaire. L'un d'eux, en particulier pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, est le caractère imprévisible et la diminution en termes réels de l'aide publique au développement (APD). La communauté internationale doit par conséquent redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources afin d'appliquer les Programmes d'action d'Istanbul et d'Almaty. Ces ressources doivent inclure l'APD et des mécanismes innovants, notamment une taxe sur les transactions financières.

66. Le programme de développement pour l'après-2015 devrait mettre l'accent sur le développement durable et l'élimination de la pauvreté. Il devrait être centré sur l'être humain, énoncer des objectifs clairs pour chaque catégorie de pays, prévoir des ressources importantes et prendre en compte les besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. À sa session en cours, la Commission doit aussi œuvrer

en vue d'appliquer le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées.

67. **M. Talbot** (Guyana) dit que la Commission doit faire tout son possible pour tirer parti de son rôle personnel en tant qu'instance universelle; contextualiser et cristalliser les politiques et pratiques de développement; présenter des solutions concrètes aux défis actuels; et étudier les moyens d'améliorer son efficacité, notamment en révisant ses méthodes de travail. Des mesures importantes ont été prises pour appliquer le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, telles que la création du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, l'universalisation de la composition du Programme des Nations Unies pour l'environnement et le renforcement du Conseil économique et social. La Commission doit à présent concentrer son attention sur l'élaboration d'une stratégie de développement pour l'après-2015 qui soit cohérente, intégrée, sans exclusive, dynamique et effective. Le développement durable et irréversible passe par l'instauration de la confiance au moyen de la prompte conclusion du Cycle de Doha et la prise sans tarder de mesures pour atténuer les effets du changement climatique. Comme la stratégie du Guyana l'a montré, les pays n'ont pas à choisir entre le changement climatique et le développement.

68. La Commission doit chercher à assurer la cohérence de ses travaux en mettant continuellement l'accent sur les problèmes mondiaux dominants et sur le financement et les autres moyens d'application. Il convient de prendre en considération les besoins des pays se trouvant dans des situations de développement difficiles. Il ne faut pas toutefois négliger les pays à revenu intermédiaire et ces petits États insulaires en développement qui sont classés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire ou élevé. En effet, nombre de ces pays se heurtent à une pauvreté non négligeable et à des problèmes pour s'adapter au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux chocs externes, mais leur classement dans ces catégories ont entraîné une baisse du financement du développement. À sa session en cours, la Commission décidera les modalités pour la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'efforcera de régler ces problèmes.

69. **M. Rattray** (Jamaïque) dit que, dans le cadre de la discussion du programme de développement pour l'après-2015, la Commission doit étudier les moyens de régler la question des objectifs du Millénaire pour le développement non réalisés, adopter une approche multidimensionnelle de l'élimination de la pauvreté et améliorer l'accès des pays en développement aux marchés et à la technologie. La Commission doit envisager de réorganiser les groupes de questions inscrites à son ordre du jour afin de mieux refléter le programme issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et chacun des trois piliers du développement durable.

70. La reprise mondiale continue d'être lente, déséquilibrée et instable, ce qui rend les petites économies ouvertes vulnérables aux chocs exogènes. La Commission doit par conséquent accorder une attention particulière aux questions macroéconomiques. Elle doit débattre de la situation des populations vulnérables où qu'elles vivent, que ce soit dans des pays parmi les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement, sur le continent africain, voire dans des pays à revenu intermédiaire. Elle doit examiner la dette excessive insoutenable de nombreux pays en développement, notamment les économies insulaires vulnérables des Caraïbes.

71. Sa délégation attend avec impatience la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. Elle restera en contact avec ces États en vue de créer un environnement propice à la réalisation des engagements énoncés dans le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice. Il espère que la dix-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ouvrira la voie à la conclusion d'un accord global sur le changement climatique en 2015.

*La séance est levée à 13 h 5.*